

## CONVENTION D'ACCUEIL D'UN CHERCHEUR OU ENSEIGNANT-CHERCHEUR ETRANGER

En vue de l'admission au séjour en France en qualité de « scientifique » d'un étranger non ressortissant de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, invité par un organisme français agréé à cet effet, pour y exercer une activité de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire (en application de l'article L.313-8 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

Cadre A	Informations relatives à l'organisme d'accueil agréé	
L'organisme désigné ci-après :		
Dénomination (en lettres capitales) ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES		
Statut Juridique :EPSCP		
Code SIRE	N ou SIRET de l'établissement d'accueil :19 753 501 600 020	
Responsable du projet de recherche ou d'enseignement universitaire:  Nom (M, Mme, Mlle)Prénom :  Adresse de l'unité ou centre de recherche ou d'enseignement d'accueil :CERMICS, 6 et 8 avenue Blaise Pascal, Cité Descartes,		
<b>I_7_7_1_4</b> Code posta	L. I. S. I. SI I_CHAMPS SUR MARNE, MARNE LA VALLEE CEDEX 2I  Commune / arrondissement	
Représentant de l'organisme, responsable de l'accueil ci-après dénommé « le référent »:  Nom (M, Mme, Mlle) :M. COURTIER Prénom :  Qualité (Président, Directeur, etc.) :DIRECTEUR		
Certifie accueillir en qualité de chercheur ou d'enseignant chercheur, Nom (M, Mme, Mlle)M. JAZAR Prénom : Mustapha qui justifie des ressources requises pour couvrir ses frais de séjour en France et son rapatriement dans son pays d'origine et s'engage à ce qu'il bénéficie d'une couverture santé pour la durée de son séjour ainsi que d'une couverture contre les accidents qui pourraient survenir à l'occasion de son travail de recherche ou d'enseignement au sein de l'organisme d'accueil. en application de l'article 6 de la directive n°2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique		
Le référent, responsable de l'accueil du chercheur ou de l'enseignant chercheur, atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur ce document :		
Fait àCHAMPS SurMarnele		
Signature di	u référent responsable de l'accueil Cachet de l'organisme	

La loi 78/17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés s'applique aux renseignements contenus dans ce formulaire et garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture de votre département de résidence.

Cadre B	Informations relatives au chercheur ou à l'enseignant chercheur		
Nom (M, Mme,	Mlle) :M. J Prénom : Mustapha		
Date de naissance : I_2_ı_0_ı/I_0_ı_7_ı/ı_1_ı_9_l_6_ı_4_ı Nationalité : Libanaise			
Qualité : Chercheur ☑ Enseignant-chercheur □			
Adresse (dans le pays de résidence habituelle) Imb. AlJinana, Maarad, Nara, Tripoli Liban, B.P. 826 Tripoli Liban			
Université Liba	anisme/employeur ou établissement d'enseignement supérieur fréquenté dans le pays de résidence : inaise de recherche ou d'enseignement universitaire suivant :		
	du séjour : ⊠ du 1er juin 2008 au 30 juin 2008 □ à durée indéterminée micile prévu en France (à défaut, adresse de l'unité de recherche) : 6 et 8 avenue Blaise Pascal, cité		
I_7_i_7_i_4_i_5_i_5_II_CHAMPS SUR MARNE, MARNE LA VALLEE CEDEX 2I  Code postal Commune / arrondissement			
Sous le statut	: de :		
☐ Salarié dont le salaire est versé en France ou étranger détaché en application de l'article L. 342-2 du code du travail (durée du contrat conclu –montant du salaire brut mensuel)) :			
Autre (préciser) :			
Cas spécifique des doctorants salariés (salaire obligatoire si le chercheur est accueilli en qualité de doctorant): Si le scientifique envisage de s'inscrire ou s'est inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour y préparer une thèse de doctorat, veuillez indiquer : Le nom de l'établissement :			
Le sujet de la thèse de doctorat :			
Organisme auprès duquel est souscrit le contrat (contrat de travail, contrat d'agent non titulaire de l'Etat) sur la base duquel le scientifique est rémunéré :			
Le chercheur ou l'enseignant - chercheur atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus : Fait à Tripoli – Liban , le 16 avril 2008			
Signature :			
	Consulaire (Lorsque l'entrée en France est préfecture : P		
Date et cache			